

## Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58/CE

Date d'impression: 24/03/2006

Travaillé le: 24/03/2006 -Version: Française

No de l'article, produit: 02081/02427 (et d'autres nos. de l'art.) BioPlast, base et catalyseur

### 1 Identification du produit et de la société

#### 1.1 Informations sur le produit:

1.1.1 Nom commercial: BioPlast 40 Shore

1.1.2 Utilisation: Matériau à base de silicone pour l'usage otologique

#### 1.2 Informations sur le fabricant / le fournisseur:

Fournisseur: AUDITECH Innovations

Rue: 11 Rue aux Juifs

Pays / code postal / lieu: 76161 Darnétal Cedex 1

### 2 Composition / information sur les composants

2.1 Nature chimique (préparation): Description: Contient du polydiméthylsiloxane avec de groupes fonctionnels + matières auxiliaires et substance colorante; catalyseur en plus: complexe de platine.

### 3 Identification des dangers

3.1 Identification des risques spécifiques pour l'homme et l'environnement: néant.

### 4 Premiers secours

4.1 Conseils d'ordre général: Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé.

4.2 Après inhalation: Aucune mesure particulière nécessaire.

4.3 Après contact avec la peau: Laver avec beaucoup d'eau et du savon, consulter un médecin le cas échéant.

4.4 Après contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment pendant au moins 15 minutes à l'eau courante, consulter un ophtalmologiste.

4.5 Après ingestion: En cas de malaise consulter un médecin.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés: Brouillard d'eau, mousse, dioxyde de carbone, extincteurs secs.

5.2 Moyens d'extinction non appropriés pour des raisons de sécurité: -

5.3 Dangers spécifiques résultant de l'exposition à la substance ou la préparation elle-même, à ses produits de combustion ou aux gaz émanant: Du fait du dégagement d'hydrogène, possibilité de formation d'un mélange explosif hydrogène - air.

5.4 Équipement de protection spécifique à utiliser pour la lutte contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome. Effectuer les travaux d'élimination avec des appareils protégés contre l'explosion.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles: -

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Respecter les prescriptions administratives locales.

6.3 Méthodes de nettoyage / récupération: Récupération mécanique ou au moyen d'un matériel absorbant les liquides (sable, terre d'infusoires, sciure). Élimination, voir point 13.

## Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58/CE

Date d'impression: 24/03/2006

Travaillé le: 24/03/2006 -Version: Française

No de l'article, produit: 02081/02427 (et d'autres nos. de l'art.) BioPlast, base et catalyseur

### 7 Manipulation et stockage

#### 7.1 Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation: Éviter le contact du produit non polymérisé avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Préventions des incendies et des explosions: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.

#### 7.2 Stockage:

Spécification relative aux entrepôts et aux récipients:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des aliments.

Conseils de stockage avec d'autres produits: Conserver à l'écart des acides, des alcools, des lessives alcalines, des métaux pulvérulents ou des oxydes métalliques.

Autres informations sur les conditions de stockage:

Conserver à une température ne dépassant pas 25 oC.

Conserver le récipient à l'écart de l'humidité.

### 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Conseils supplémentaires relatifs à la conception des installations techniques: -

8.2 Substances avec valeurs limites à surveiller relatives au lieu de travail: -

8.3 Equipements de protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Les mesures de précaution habituelles dans la manipulation des produits chimiques doivent être respectées.

Protection respiratoire: -

Protection des mains: recommandée (p.ex. de nitrile, mais n'utiliser jamais des gants en latex!)

Protection des yeux: -

### 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Aspect:

État physique: pâte

Couleur: base: rosé-transparent catalyseur: transparent

Odeur: faiblement typique

#### 9.2 Données relatives à la sécurité: Méthode (67 / 548 / CEE)

Changement d'état ..... :

Point d'éclair..... : = > 100 oC DIN 51755

Inflammabilité ..... :

Température d'inflammation..... : = > 400 oC DIN 51794

Auto-inflammation ..... :

Propriétés comburantes ..... : les températures élevées favorisent le dégagement d'hydrogène.

Risque d'explosion ..... :

Limites d'explosivité..... :

Pression de vapeur ..... : = < 20 hPa à 20 oC

Densité ..... : = env. 1,1 g/cm<sup>3</sup> à 20 oC DIN 51757

Solubilité à l'eau ..... : = pratiquement insoluble

Valeur du pH ..... : n.a.

Coefficient de distribution octanol / eau:

Viscosité ..... : = env. 1 million mPa.s à 23 oC Brookfield

9.3 Indications supplémentaires: Décomposition thermique:..... : = > 180 oC

## Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58/CE

Date d'impression: 24/03/2006

Travaillé le: 24/03/2006 -Version: Française

No de l'article, produit: 02081/02427 (et d'autres nos. de l'art.) BioPlast, base et catalyseur

10

10.1

Stabilité et réactivité

Conditions à éviter: Des températures supérieures à 150 oC.

10.2 Matières à éviter: Acides, lessives alcalines, alcools, métaux pulvérulents ou oxydes métalliques.

10.3 Produits de décomposition dangereux: La décomposition thermique dégage de l'hydrogène.

En présence d'air à des températures à partir de 150 oC environ, du formaldéhyde peut se former en faibles quantités du fait de la décomposition oxydante.

11

11.0

Informations toxicologiques

Généralités: D'après nos connaissances actuelles, pas de risque pour la santé en cas de manipulation correcte et en tenant compte de l'hygiène de travail habituelle.

11.1 Toxicité aiguë:

Toxicité orale aiguë (LD50): espèce rat > 5.000 mg/kg

source: littérature

les données ci-dessus concernent le composant du polydiméthyl-siloxane contenant des groupes vinyliques.

12

12.1

Informations écologiques

Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradabilité):

Pas de données connues.

12.2 Comportement dans l'environnement: Pas de données connues.

12.3 Effets écotoxiques:

Comportement dans les stations d'épuration des eaux d'égouts (toxicité bactériologique: inhibition respiratoire et de propagation): Ne pas déverser de grandes quantités dans des stations d'épuration.

13

13.1

Considérations relatives à l'élimination

Produit: Recommandation: Élimination conforme aux dispositions par incinération dans une usine d'incinération de déchets spéciaux. Les disposition administratives locales doivent être respectées.

Catalogue Européen de déchets, Code No: 07 02 17 (AVV).

13.2 Emballage contaminé: Recommandation: Les emballages doivent être complètement vidés (plus d'égouttage, plus de ruissellement, curé à la spatule).

Les emballages doivent de préférence faire l'objet d'un recyclage

ou d'une réutilisation en tenant compte des dispositions locales ou nationales en vigueur.

14

14.1

Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID et GGVS/GGVE:

Classe GGVS/GGVE.....: produit non dangereux

Classe ADR/RID.....: produit non dangereux

Recommandations de sécurité pour le transport routier:

Tableau de sécurité – échelle du danger:

Dénomination .....

Remarques.....

Quantités limitées.....

Date d'impression: 24/03/2006

Travaillé le: 24/03/2006 -Version: Française

No de l'article, produit: 02081/02427 (et d'autres nos. de l'art.) BioPlast, base et catalyseur

14.2 Transport fluvial ADN/ADNR:

Remarques: produit non dangereux

14.3 Transport maritime IMDG/GGVmer:

Classe IMDG/GGVmer.: produit non dangereux

EmS.....:

Pollution maritime.....:

Proper shipping name ..:

Nom technique .....

LTD. QTY. ....:

14.4 Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA.....: produit non dangereux

Proper shipping name ..:

Nom technique .....

LTD.QTY. ....:

Poste aérienne..... : autorisé

15

15.1

Informations réglementaires

Classification selon la directive CEE:

Symbole et désignation des dangers du produit: -

CEE-R: -

CEE-S: -

composant(s) dangereux libellé(s) sur l'étiquette: -

15.2 Directives nationales:

Régulation allemande sur les liquides inflammables (VbF): n.a.

Classement allemand du risque d'empoisonnement de l'eau (WGK):

1 (faible risque d'empoisonnement de l'eau)

16 Autres informations

n.a. = non applicable n.s. = non subordonné

Ces informations décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et se basent sur l'état actuelle de nos connaissances. Elles ne représentent pas une garantie du produit décrit au sens des prescriptions légales de garantie.